

AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DÉTROIT

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES
INFORMATIONS FINANCIÈRES
RELATIVES AU CLIMAT

RAPPORT 2022

Table des matières :

INTRODUCTION — PAGE 4

- À propos de ce rapport
- À propos de nous
- Notre engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique

GOVERNANCE — PAGE 6

- Surveillance et contrôle par le conseil d'administration
- Responsabilités de la direction

STRATÉGIE — PAGE 9

- Risques et opportunités liés au climat
- Impacts sur les activités et la stratégie

GESTION DU RISQUE — PAGE 15

- Approche de la gestion du risque

MESURES ET OBJECTIFS — PAGE 17

- Émissions de gaz à effet de serre
- Objectifs

REGARDER VERS L'AVENIR — PAGE 18



« L'équipe du projet du Pont international Gordie-Howe reconnaît l'importance de protéger les communautés contre les impacts du changement climatique et s'engage à construire une infrastructure durable qui offrira des avantages aux générations à venir. Le rapport inaugural du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) de l'Autorité du pont Windsor-Détroit, signifie notre engagement à gérer les risques climatiques dans le cadre de nos efforts continus en matière de durabilité et notre dévouement à la transparence et à la responsabilité alors que nous contribuons à construire un avenir durable et résilient. »

- Grant Hilbers, APWD, vice-président, ingénierie



3

INTRODUCTION

À propos de ce rapport

Le groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) a été créé par le Conseil de stabilité financière, reconnu internationalement, afin d'élaborer un cadre cohérent permettant aux organisations de rendre compte aux parties prenantes des risques et des opportunités financières liés au climat. En 2022, le gouvernement du Canada a introduit de nouvelles exigences pour les sociétés d'État afin qu'elles divulguent ces informations chaque année.

Le rapport inaugural du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) de l'Autorité du pont Windsor-Détroit présente un aperçu des pratiques et des performances opérationnelles pour l'exercice 2022. L'information présentée couvre toutes les activités de l'APWD, y compris les travaux en cours sur les chantiers canadiens et américains. Il est important de noter qu'avec la construction du Pont international Gordie-Howe toujours en cours, toute donnée de performance présentée ici, ne reflète pas les opérations futures du pont. Pendant la construction, les émissions de GES sont nettement plus élevées que celles attendues pendant l'exploitation du pont. L'APWD s'est engagée à accroître ses déclarations par le GTIFCC au fur et à mesure que le projet avance et à continuer de s'appuyer sur les recommandations du GTIFCC, afin de refléter l'évolution de ses pratiques en matière de lutte contre le changement climatique.

À propos de nous

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) est une société d'État canadienne créée en 2012 pour assurer la construction et l'exploitation du Pont international Gordie-Howe entre Windsor, en Ontario, et Détroit, dans le Michigan. Nous sommes responsables de la supervision de notre partenaire du secteur privé, Bridging North America (BNA), tout au long de la construction et de l'exploitation du nouveau pont. En tant qu'exploitants du pont, nous fixerons et percevrons les péages. L'APWD rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, et est dirigée par son conseil d'administration.

Le projet du Pont international Gordie-Howe est le plus grand projet d'infrastructure binational d'Amérique du Nord, évalué à 5,7 milliards de dollars canadiens. Il comprend la livraison de quatre composantes principales : le plus long pont à haubans et les plus grands points d'entrée (PDE) canadien et américain le long de la frontière canado-américaine, ainsi qu'une connexion avec le système autoroutier de l'État du Michigan.

Le nouveau Pont international Gordie-Howe assurera la redondance du corridor commercial le plus fréquenté entre le Canada et les États-Unis en améliorant le traitement des frontières et la connectivité internationale d'autoroute à autoroute. Il répondra également aux besoins futurs en matière de capacité et comptera six voies pour faire face à la croissance prévue du trafic dans les années à venir. Les caractéristiques comprennent un chemin polyvalent pour les piétons et les cyclistes, la classification LEED v4 Silver pour les bâtiments et le prix Envision™ Platinum pour le pont et les routes environnantes, ainsi qu'un solide Plan d'avantages pour la communauté.

Notre engagement en faveur du changement climatique :

Le changement climatique est l'un des problèmes les plus urgents et les plus complexes de notre époque. Il présente des risques pour la santé humaine, la sécurité, la biodiversité et la croissance économique. Pour faire face aux risques liés au climat, il faut prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, tout en reconnaissant la possibilité d'accroître la résilience des actifs, des services et des opérations grâce à des efforts de collaboration et d'innovation.

Le projet du Pont international Gordie-Howe est un exemple d'infrastructure durable. C'est-à-dire une infrastructure qui est socialement, écologiquement et économiquement responsable, qui contribue à un environnement plus propre et qui soutient la protection des communautés des deux côtés de la frontière contre les impacts du changement climatique, aujourd'hui et à l'avenir.

Le projet est conçu de manière à assurer l'efficacité des ressources et la rentabilité de la construction et de l'exploitation, afin de favoriser des environnements sains et productifs. L'accent est mis sur l'intégration de produits, de composants et de systèmes qui améliorent le rendement du bâtiment et réduisent considérablement la consommation d'énergie, augmentent la flexibilité des installations et améliorent l'expérience des utilisateurs.

Le projet du Pont international Gordie-Howe s'efforce d'atteindre les buts et objectifs suivants liés au climat :

- **Concevoir un projet durable et résilient** en planifiant l'entretien et la surveillance à long terme, en tenant compte des risques à court et à long terme et en s'attachant à prolonger la durée de vie utile du projet.
- **Préserver les ressources non renouvelables** en réduisant les besoins en énergie et en eau, en tenant compte des sources d'énergie renouvelable et de la réutilisation de l'eau, en utilisant des matériaux recyclés, recyclables, locaux, biosourcés et récupérés, en réduisant la production de déchets, en détournant les déchets des décharges, en optimisant l'efficacité énergétique lors de la construction et de l'exploitation et en surveillant la consommation d'énergie et d'eau lors de l'exploitation.
- **Protéger le monde naturel** en appliquant les principes de conception d'une infrastructure verte de gestion des eaux pluviales, en protégeant, conservant et améliorant les zones sensibles sur le plan environnemental, en évitant les zones géographiques inadaptées et les terrains vierges, et en se coordonnant avec toutes les obligations environnementales, notamment les ressources aquatiques, la qualité de l'air et de l'eau, le bruit et les vibrations, les espèces envahissantes, les habitats de la faune sauvage, le contrôle de l'érosion et de la sédimentation, les ressources historiques et culturelles, la protection des zones humides, la gestion des eaux pluviales, et la réduction de la pollution lumineuse.

Ces buts et objectifs s'inscrivent dans le cadre plus large des objectifs de durabilité de l'APWD, qui comprennent également le maintien de la sûreté et de la sécurité, la création d'une culture de leadership, l'évaluation des coûts du cycle de vie, la création d'opportunités économiques, la sauvegarde des ressources culturelles et l'engagement proactif du public.



GOVERNANCE

Le changement climatique fait partie intégrante des engagements, de la politique et du cadre de développement durable de l'APDW. Des lignes d'autorité et de contrôle claires ont été établies en ce qui concerne le développement durable, y compris la gestion des risques et des opportunités liés au climat. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la structure de gouvernance de l'APDW, les fonctions en caractères gras étant directement liées aux responsabilités en matière de développement durable et de changement climatique. En 2023, tous les documents, procédures et comités relatifs au développement durable seront revus et remplacés par la terminologie environnementale, sociale et de gouvernance, le cas échéant.

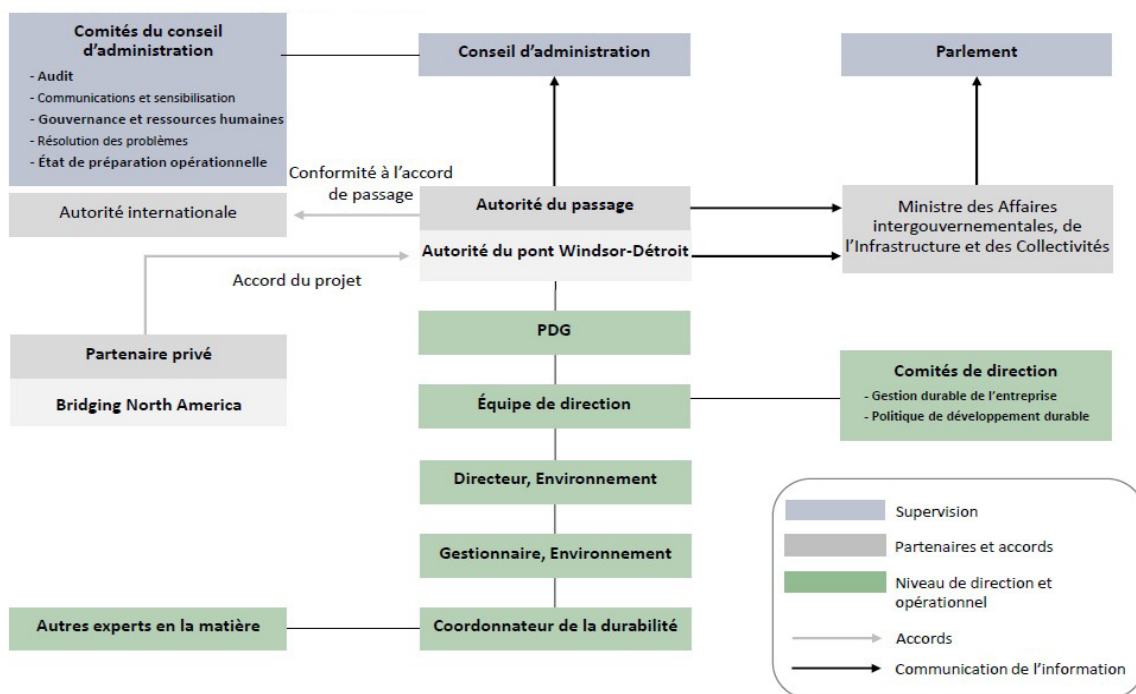
Surveillance et contrôle par le conseil d'administration

La politique de développement durable de l'APDW a établi un comité de gestion durable et un cadre de gestion durable. Ce cadre décrit l'engagement de l'APDW à atteindre les objectifs annuels en matière de développement durable et de climat, par le biais des plans d'action annuels du comité, ainsi que les processus à suivre.

Le conseil d'administration de l'APDW est chargé d'approuver la politique de développement durable et le cadre de gestion durable, qui font l'objet d'un examen annuel pour veiller à leur pertinence. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour annuelles sur les activités du comité de gestion durable de l'entreprise et sur la progression des plans d'action. En 2023, l'APDW élargira le mandat des comités du Conseil d'administration pour y inclure des clauses supplémentaires relatives à la surveillance du climat, et les rapports annuels seront élargis pour inclure des mises à jour sur la gestion et l'exposition de l'APDW aux risques et aux opportunités liés au climat.

Responsabilités de la direction

L'équipe de direction de l'APDW est responsable de la mise en œuvre du cadre de gestion durable et veille à ce que le personnel, les systèmes, les procédures et les ressources appropriés soient en place. Des indicateurs clés de performance (ICP) sont utilisés pour évaluer les performances en matière de développement durable et de climat sur une base trimestrielle. L'équipe de direction travaille en collaboration avec le comité de gestion du développement durable de l'entreprise pour développer, lancer, mesurer et rendre compte des objectifs de l'APDW en matière de développement durable et de climat sur une base annuelle.



Comité de gestion durable de l'entreprise

En 2021, l'APWD a créé le Comité de gestion durable de l'entreprise (CGDE) pour adopter et proposer des mises à jour du cadre de gestion durable et soutenir la mise en œuvre de programmes obligatoires ou volontaires de lutte contre le changement climatique au sein de l'APWD. Le CGDE représente un échantillon des départements et des équipes de l'APWD, notamment les finances, l'ingénierie, les ressources humaines, les relations avec les parties prenantes et la communauté, les achats et l'environnement. Le comité se réunit tous les mois.

De plus, en 2022, l'APWD s'est doté d'un coordonnateur de la durabilité afin d'aligner les principes de durabilité et les engagements de l'entreprise sur les exigences de supervision des projets, en mettant spécifiquement l'accent sur le GTIFCC. Le coordonnateur de la durabilité vient soutenir le travail du directeur de l'environnement, qui est responsable de ce qui suit :

1. revoir la politique de durabilité tous les deux (2) ans, ou plus tôt si nécessaire, et recommander des modifications
2. superviser le développement de la formation en matière d'environnement
3. veiller à ce que la politique de développement durable soit communiquée de manière appropriée
4. contrôler la conformité et évaluer les résultats.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des responsabilités et des activités entreprises au cours de la période couverte par le rapport.

	Responsabilités	Activités 2022
Niveau de la direction		
Conseil d'administration	Il supervise les activités commerciales et les autres affaires de l'APWD. Des mises à jour sont fournies sur le développement durable, les initiatives du CGDE et les rapports du GTIFCC.	<ul style="list-style-type: none">• Mises à jour fournies au Conseil d'administration sur la modification et la mise en œuvre de la politique de durabilité.
Comité d'audit	Il veille à la transparence et à l'exactitude des données financières, à l'efficacité des pratiques de gestion des risques liés au climat, au contrôle interne et aux normes d'intégrité et de comportement de l'entreprise. Il veille également à ce que les objectifs de développement durable soient intégrés dans les activités de l'APWD.	<ul style="list-style-type: none">• Mises à jour annuelles sur les exigences et les progrès du GTIFCC.• Identification des lacunes dans les rapports au Conseil pour veiller à une surveillance efficace des principaux documents de gouvernance de l'APWD, y compris les politiques relatives à la durabilité et au climat.
Comité de gouvernance et des ressources humaines	Il est responsable de l'élaboration de pratiques de gouvernance d'entreprise efficaces et conseille l'APWD sur une série de questions relatives aux ressources humaines afin de veiller à ce que des stratégies et des plans appropriés soient mis en place. Cela comprend l'alignement et la supervision des priorités pertinentes en matière de climat et de durabilité dans l'ensemble de l'organisation et l'élaboration de stratégies susceptibles d'affecter l'exécution du travail par les employés (par exemple, la politique de travail hybride).	
Comité de préparation opérationnelle	Il assiste, conseille et présente des recommandations au conseil d'administration sur les sujets concernant l'exploitation future du Pont international Gordie-Howe. Il reçoit des mises à jour régulières sur la mise en œuvre de la stratégie climatique et son impact sur les opérations.	

Niveau de la direction

Équipe de direction

Superviser les opérations quotidiennes de l'APWD conformément aux directives du conseil d'administration. Planifier et exécuter le cadre de gestion du développement durable de l'APWD et des buts, objectifs et ICP liés au climat.

- Compiler et recevoir des mises à jour relatives au climat à des fins d'information et de prise de décision.
- Recevoir des mises à jour sur l'état d'avancement des rapports du GTIFCC pour les communiquer au conseil d'administration.
- Examiner la politique de durabilité pour veiller à l'alignement sur les exigences des objectifs de la stratégie fédérale de développement durable.
- Recevoir des rapports réguliers sur le respect de l'environnement, le développement durable et la

Niveau opérationnel

Équipe de l'environnement et du développement durable et autres experts en la matière

Surveiller les obligations de l'entreprise, les produits livrables, les politiques et les processus clés qui reflètent les efforts de l'APWD pour soutenir un environnement durable et les communautés hôtes. Assurer le suivi de l'efficacité des engagements du projet et de l'entreprise en matière d'application des principes de durabilité dans le cadre de la livraison et de l'exploitation future du Pont international Gordie-Howe. Coordonner la collecte de données et élaborer des rapports et ICP liés à la conformité environnementale, à la durabilité et au GTIFCC.

- Compiler des données pour fournir des mises à jour sur le climat à des fins d'information et de prise de décision.
- Coordonner la collecte de données pour compiler les informations requises pour les rapports du GTIFCC.
- Collaborer avec des collègues à l'échelle de l'organisation pour soutenir la collecte de données sur les émissions de GES et les initiatives de développement durable.
- Participer à des événements externes comme des initiatives de plantation d'arbres, des ateliers éducatifs, des cours de formation en recherche et sauvetage et des nettoyages de déchets.

Comité de gestion durable de l'entreprise

Développer, lancer, mesurer et rendre compte des objectifs de développement durable de l'APWD. Identifier les objectifs et les cibles pour maintenir ou améliorer les performances de l'APWD en matière de développement durable, conformément au cadre de gestion durable de l'organisation.

Comité des politiques

Responsable de la formulation et du suivi des objectifs politiques afin d'aider l'APWD à s'acquitter de ses tâches d'une manière éthique et légale.

STRATÉGIE

En tant que projet d'infrastructure majeur, traversant la rivière Détroit, avec des PDE américain et canadien, le Pont international Gordie-Howe est intrinsèquement exposé aux risques et opportunités liés au climat. Ceux-ci peuvent aller de l'impact des événements météorologiques sur l'intégrité de l'infrastructure à l'impact de la transition vers une économie à plus faible émission de carbone sur les opérations. Lors de l'identification, de l'évaluation et de la gestion ultérieure des risques et opportunités liés au climat, il a été tenu compte de l'ensemble du cycle de vie du projet, y compris la conception, la construction et l'exploitation.

Risques et possibilités liés au climat

Les risques associés au climat sont les impacts potentiels du changement climatique ou de son atténuation, et la manière dont ils peuvent affecter les opérations, la stratégie et la planification financière d'une organisation à court, moyen et long terme. Les types de risques comprennent les **risques physiques** dus à l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (par exemple les vagues de chaleur), les changements progressifs à plus long terme du climat (par exemple les précipitations) et les effets indirects du changement climatique comme la perte de services écosystémiques (par exemple les pénuries d'eau); et les **risques de transition** liés au processus de transition vers une économie à faible émission de carbone (par exemple les changements de technologie).

Risques physiques

Une évaluation des risques physiques a été réalisée afin d'évaluer les différents dangers dans le cadre de scénarios de réchauffement élevé et faible. Les mesures de la valeur maximale à risque (MVar) et de la probabilité de défaillance ont été utilisées pour évaluer les impacts financiers potentiels et la probabilité d'impact sur les actifs de l'APWD, y compris le pont et les points d'entrée, ainsi que sur les opérations commerciales. Les risques évalués sont les suivants :

- les débordements de cours d'eau
- les inondations côtières
- les vents extrêmes
- l'affaissement du sol
- les phénomènes de gel et de dégel
- les inondations des eaux de surface
- la chaleur extrême
- les incendies de forêt.



Le MVaR et la probabilité de défaillance ont été calculés à l'aide de techniques de modélisation avancées qui analysent la façon dont le changement climatique peut avoir un impact sur les événements météorologiques extrêmes. Le modèle climatique est basé sur les données de la phase 6 du projet d'intercomparaison de modèles couplés (CMIP6), conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).





Dans l'ensemble, l'exposition au risque physique et les impacts associés pour l'APWD ont été jugés faibles. Le MVAR n'a pas dépassé 1 % et la probabilité de défaillance était faible pour les inondations côtières, les vents extrêmes, l'affaissement du sol, les phénomènes de gel-dégel, les inondations des eaux de surface et les incendies de forêt. Les risques identifiés comme pouvant avoir un impact sur les opérations de l'APWD comprennent les inondations fluviales et les chaleurs extrêmes, comme le montre le tableau ci-dessous.

Type de risque	Risque	Calendrier	Atténuation
Physique – aigu	<p>Chaleur extrême et inondations riveraines</p> <p>Augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes pouvant entraîner des dommages directs ou indirects aux actifs, compromettant l'intégrité des infrastructures clés, ce qui pourrait entraîner une réduction des revenus et une augmentation des coûts. La chaleur extrême est très susceptible d'avoir un impact sur l'APWD, mais l'impact lui-même est sans conséquence. Les inondations riveraines sont rares.</p>	<p>1–3 ans 3–10 ans 10–30 ans</p>	<p>Court terme : Les caractéristiques de gestion des eaux pluviales améliorées et renforcées sont incorporées dans la conception du projet afin de réduire les risques d'inondation. Évaluer les risques pour la sécurité des employés lors d'épisodes de chaleur extrême à court terme et définir des mesures d'atténuation.</p> <p>Long terme : Établir et maintenir, dans la mesure du possible, une marge de recul de 30 m par rapport au rivage de la rivière Détroit, en conservant une zone de protection de la végétation et du sol. Intégrer les risques climatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé et de sécurité.</p>
Physique – chronique	<p>Chaleur extrême et inondations riveraines</p> <p>L'exposition aux changements climatiques chroniques à long terme peut compromettre l'intégrité des infrastructures clés et la conception des infrastructures ne répond pas aux normes en vigueur.</p>	<p>1–3 ans 3–10 ans 10–30 ans</p>	<p>Court terme : Les installations des points d'entrée seront construites avec des murs hautement isolés, des vitres à haut rendement énergétique et des protections solaires qui réduiront les coûts de chauffage et de climatisation.</p> <p>Long terme : Étudier les normes sectorielles pour veiller à ce que la conception actuelle réponde aux normes qui continuent d'évoluer. Chaque point d'entrée disposera de sa propre installation mécanique pour ses besoins en matière de chauffage, de ventilation et de climatisation, afin d'assurer le confort des bâtiments de manière plus efficace que des systèmes distincts pour chaque bâtiment. L'utilisation d'une végétation indigène et tolérante à la sécheresse sur les terrains du point d'entrée canadien afin d'augmenter le taux de survie des plantes et de réduire les besoins d'irrigation.</p>

Les points les plus bas du pont ont été analysés et les données suggèrent que les inondations riveraines sont une possibilité rare avec le potentiel d'être un risque significatif, mais gérable avec les mesures d'atténuation existantes. La chaleur extrême est très susceptible d'avoir un impact sur l'APWD, mais l'impact lui-même serait sans conséquence pour les actifs de l'APWD. La probabilité d'une perte de productivité des actifs a été jugée peu susceptible d'entraver les recettes. La chaleur extrême peut cependant avoir un impact sur la santé humaine, la fonction et la productivité des travailleurs qui travaillent principalement à l'extérieur.

Risques liés à la transition

L'APWD a réalisé une analyse d'impact préliminaire sur les risques liés à la transition en utilisant des cotes de probabilité et d'impact. L'évaluation préliminaire de la probabilité et de l'impact des risques a permis d'établir une liste de risques classés par ordre de priorité. Sur la base des mesures d'atténuation identifiées, le risque résiduel est conforme à la tolérance de l'APWD en matière de risque et n'est plus considéré comme un risque élevé. Les impacts indiqués dans le tableau ci-dessous sont à l'étude et sont susceptibles d'être modifiés au fur et à mesure de la collecte d'informations supplémentaires sur l'évaluation et de l'identification et de la mise en œuvre de mesures d'atténuation supplémentaires.

Type de risque	Risque	Calendrier	Atténuation
Politique/ juridique	<p>Augmentation du prix des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Une augmentation du prix du carbone peut entraîner une augmentation des coûts pour l'APWD (par exemple, dans les cas où les dépenses liées aux services publics sont répercutées sur les locataires).</p>	 <p>1–3 ans 3–10 ans 10–30 ans</p>	<p>Court terme : Mettre en œuvre des stratégies de conception pour tirer parti de la lumière naturelle afin de réduire les besoins en énergie.</p> <p>Long terme : Étudier les possibilités d'investir dans des initiatives comme les sources d'énergie renouvelables et l'électrification du parc automobile.</p>
Politique/ juridique	<p>Renforcer l'obligation de déclaration les émissions</p> <p>L'évolution rapide des attentes réglementaires en matière de divulgation d'informations sur le climat peut entraîner une augmentation des coûts de mise en conformité et des coûts administratifs pour l'APWD.</p>	 <p>1–3 ans 3–10 ans 10–30 ans</p>	<p>Court terme : Tirer parti du personnel existant pour soutenir les obligations d'établir des rapports sur le climat et déterminer si une formation ou des ressources supplémentaires sont nécessaires.</p> <p>Long terme : Développer des processus de suivi des risques, de l'approche et des exigences budgétaires.</p>
Politique/ juridique	<p>Mandats et réglementations sur les produits et services existants</p> <p>Les exigences gouvernementales (par exemple, la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i> et la Stratégie pour un gouvernement vert) visant à promouvoir des mesures qui soutiennent la transition vers la carboneutralité peuvent être onéreuses à mettre en œuvre pour l'APWD et nécessiter des ressources et des coûts supplémentaires.</p>	 <p>1–3 ans 3–10 ans 10–30 ans</p>	<p>Court terme : Déterminer les exigences réglementaires de l'APWD et définir les échéances de la mise en œuvre.</p> <p>Long terme : Tirer parti du personnel existant par l'intermédiaire du comité de gestion durable de l'entreprise pour évaluer et élaborer une stratégie d'atténuation, le cas échéant.</p>
Marché	<p>Incertitude des signaux du marché</p> <p>L'augmentation ou l'incertitude des prix de l'énergie (par exemple, en ce qui concerne la cogénération) peut entraîner une augmentation des coûts d'exploitation.</p>	 <p>1–3 ans 3–10 ans 10–30 ans</p>	<p>Court terme : Étudier les possibilités d'investir dans des sources d'énergie renouvelables afin d'atténuer l'efficacité énergétique des bâtiments et la carboneutralité.</p> <p>Long terme : Étudier et prévoir les coûts des combustibles fossiles afin de déterminer si la cogénération est viable à long terme.</p>

Type de risque	Risque	Calendrier	Atténuation
Marché	<p>Augmentation des coûts des matières premières</p> <p>L'augmentation ou l'incertitude des prix des matières premières (bois d'œuvre, béton, acier, agrégats) peuvent entraîner une augmentation des dépenses d'investissement au cours des travaux de construction.</p>	<p>1-3 ans 3-10 ans 10-30 ans</p>	<p>Court terme : Étudier la disponibilité des matières premières et déterminer si d'autres solutions sont envisageables</p> <p>Long Terme: Projeter les coûts des matières premières afin de déterminer, d'allouer correctement et de budgétiser les éléments nécessaires.</p>
Réputation	<p>Préoccupations accrues des parties prenantes</p> <p>L'inquiétude croissante de la communauté concernant les impacts du projet sur la santé humaine et l'environnement peut avoir des conséquences négatives sur la réputation et les activités de l'APWD.</p>	<p>1-3 ans 3-10 ans 10-30 ans</p>	<p>Court terme : Continuer à surveiller et à atténuer les incidences de la construction et de l'exploitation sur l'environnement en adoptant une approche proactive.</p> <p>Long Terme: Mener et soutenir des recherches afin de prévoir et d'atténuer les problèmes environnementaux comme les émissions, les niveaux d'eau, les inondations, les énergies renouvelables et la faune.</p>

Occasions liées au climat

L'APWD évalue les risques et les opportunités liés au climat conformément à la stratégie climatique et aux processus de gestion des risques identifiés ci-dessous afin de soutenir la protection des communautés et de l'environnement contre les impacts du changement climatique. L'APWD rend compte volontairement des occasions liées au climat décrites dans le tableau ci-dessous.

Opportunité	Calendrier	Stratégie
<p>Utilisation de modes de transport efficaces</p> <p>Les progrès réalisés dans le domaine des véhicules hybrides et à zéro émission offrent la possibilité de s'aligner sur la stratégie pour un gouvernement vert pour les véhicules du parc automobile de l'APWD.</p>	<p>1-3 ans 3-10 ans 10-30 ans</p>	<p>Court terme : Se concentrer sur la possibilité d'obtenir un parc de véhicules à zéro émission ou hybrides pour les nouveaux contrats de location, en particulier dans la phase d'exploitation du projet.</p> <p>Long Terme : Contrôler l'utilisation des véhicules de la flotte et suivre les émissions pour s'aligner sur les objectifs de réduction à long terme.</p>
<p>Développement ou expansion des biens et services à faibles émissions</p> <p>Élaboration de programmes d'incitation pour les véhicules légers et lourds à faibles émissions afin d'encourager leur utilisation régulière.</p>	<p>1-3 ans 3-10 ans 10-30 ans</p>	<p>Court terme : Étudier les programmes d'incitation existants pour évaluer la faisabilité de leur mise en œuvre.</p> <p>Long Terme : Soutenir et poursuivre les modifications des facteurs réglementaires et économiques afin de mettre en place des mesures incitatives qui encouragent la circulation des véhicules à faibles émissions. Augmenter les recettes liées aux déplacements plus fréquents des véhicules à faible taux d'émission.</p>
<p>Recours aux initiatives du secteur public</p> <p>Les initiatives à faible émission de carbone peuvent débloquer des incitations financières ou des exemptions politiques.</p>	<p>1-3 ans 3-10 ans 10-30 ans</p>	<p>Court terme : Étudier les possibilités de subventions disponibles pour les initiatives liées au climat et évaluer les plans d'action nécessaires pour obtenir des fonds.</p> <p>Long Terme : Élaborer des stratégies et des plans d'action en fonction des possibilités de subvention.</p>

Impacts sur l'activité et la stratégie – Stratégie, planification et initiatives en matière de climat

Stratégie climatique de l'APWD

Pour gérer efficacement les risques et les opportunités liés au climat, l'APWD maintient un plan prospectif axé sur des initiatives de réduction des émissions et d'autres considérations environnementales qui sont incorporées dans son plan d'entreprise, son accord de projet, son cadre de gestion du développement durable et d'autres documents clés.

La stratégie climatique de l'APWD est guidée par quatre principes clés :

- **Des mesures de prévention proactives** pour minimiser les risques à un niveau résiduel acceptable et protéger efficacement l'environnement.
- **Amélioration continue** des performances quotidiennes, y compris l'intégration des valeurs de durabilité dans les décisions d'achat.
- **Soutenir la biodiversité et renforcer la résilience** pour protéger notre environnement naturel et encourager le développement durable des communautés.
- **Soutenir des communautés dynamiques** par le biais d'un engagement et d'initiatives communautaires qui contribuent à des impacts sociaux positifs par le biais du plan de bénéfices communautaires du projet et de l'amélioration des rues locales dans les communautés d'accueil.

Nos initiatives spécifiques liées au climat sont organisées en trois piliers stratégiques reconnaissant la nature de nos opérations et sont en cours ou prévues à un stade ultérieur du projet. Elles sont présentées à la page suivante.



Plans d'action pour le développement durable

Les plans d'action pour le développement durable ont été élaborés par le comité de gestion durable de l'entreprise afin d'identifier les priorités, de fixer des objectifs et d'identifier les actions à mener pour les atteindre. Conformément aux objectifs de la stratégie fédérale de développement durable du Canada, l'APWD a identifié quatre objectifs qui soutiennent les initiatives liées au climat et le développement d'infrastructures durables au Canada. Ces objectifs sont les suivants :



des lacs et des rivières en parfait état grâce au contrôle de l'efficacité des systèmes de gestion des eaux pluviales



des populations d'animaux sauvages en bonne santé grâce au suivi des améliorations apportées à l'habitat de diverses espèces sauvages après les travaux de construction



l'écologisation des engagements pris par les gouvernements pour réduire les émissions qui contribuent au changement climatique



une infrastructure moderne et résiliente qui favorise une croissance économique propre et l'inclusion sociale.

Considérations climatiques lors de la phase de conception-construction

 Les installations du PDE sont conçues pour obtenir la certification **LEED v4 BD+C Silver**

 Objectif de **réduction** de la consommation **d'énergie** de **32 %**

 Utilisation de **matériaux recyclés** et **régionaux**

Obtention de la certification **Envision Platinum** pour les routes et les ponts durables



Intégration dans la conception d'un **sentier multiusage** et de zones de traitement pour les piétons



Plan de gestion du développement durable de BNA et **système de gestion environnementale ISO 14001**



Prolongation de la durée de vie utile des actifs du projet



Ajout d'une **infrastructure de transport actif** aux routes locales adjacentes




Une centrale de cogénération dédiée est prévue dans la conception, afin de tenir compte de la production d'énergie sur le site



Considérations climatiques dans la phase d'exploitation

 **Plan de gestion du développement durable de BNA** et **système de gestion environnementale ISO 14001**

Le PDE américain doit être **certifié Energy Star** avec un score d'au moins 75 % 

Accessibilité à des bornes de **recharge pour VE** pour le personnel des PDE



Prise en compte des **incitations pour les véhicules électriques** dans le cadre de l'établissement des péages



Les installations du PDE doivent être **certifiées LEED v4 O+M, niveau argent**




Exploitation sans péage d'un sentier multiusages

Système de notification de masse pour les alertes en cas de conditions météorologiques extrêmes



Prise en compte du climat dans les activités de l'entreprise

 La langue est intégrée dans les **processus de passation** des marchés



Maintien du **gestionnaire de portefeuille LEED/Envision/Energy Star**



Possibilité pour les employés de **travailler à domicile**, ce qui permet de réduire les émissions dues aux déplacements quotidiens

Activités du **comité de gestion durable de l'entreprise** et **adoption d'une politique et d'un cadre**



Inclusion dans le plan d'entreprise de l'obtention de **véhicules à zéro émission ou hybrides** pour les nouveaux contrats de location



Système de notification de masse pour les alertes en cas de conditions météorologiques extrêmes



GESTION DES RISQUES

En assurant la supervision du projet du Pont international Gordie-Howe, l'APWD mène des activités visant à garantir une bonne gouvernance d'entreprise dans le cadre de la gestion du projet. Il s'agit notamment de gérer les risques et de poursuivre le développement du cadre de prise de décision en matière de risques et d'exécution des stratégies associées.

L'APWD considère que la gestion des risques est une responsabilité partagée au sein de l'organisation. Par conséquent, le conseil d'administration de l'APWD et ses comités sont responsables de la surveillance. L'équipe de direction et tous les employés sont responsables de la gestion des risques dans leurs domaines d'expertise.

Les politiques de gestion des risques garantissent une approche de gestion des risques cohérente, globale et à l'échelle de l'entreprise, qui est intégrée dans les processus de planification, de prise de décision et d'exploitation. Le Conseil d'administration de l'APWD approuve la politique de gestion des risques de l'entreprise et les déclarations de tolérance au risque, qui donnent le ton et définissent les attentes en matière de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation. L'APWD surveille et gère son profil de risque, en suivant les risques qui ont le plus d'impact sur le projet et l'organisation. Les évaluations des risques et les stratégies d'atténuation sont régulièrement examinées et remises en question pour s'assurer que les risques sont correctement identifiés et gérés.

En 2023, l'APWD mettra à jour le cadre de gestion des risques pour inclure des déclarations révisées sur la tolérance au risque et mettre à jour les politiques et procédures associées. Les nouvelles déclarations de tolérance au risque intégreront la durabilité et le changement climatique.



Approche de la gestion du risque

Le cadre de gestion des risques de l'APWD est basé sur la norme ISO 31000 : 2018 Risk Management, le cadre intégré de gestion des risques d'entreprise du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), ainsi que la norme de pratique pour la gestion des risques de projet du Project Management Institute.

Les principaux risques de l'APWD sont identifiés et suivis par le biais du registre des risques du projet. L'analyse quantitative des risques de l'APWD utilise la matrice des risques 5x5 (c'est-à-dire qu'un risque ayant un impact élevé de 5 et une forte probabilité de se produire de 5 reçoit une note de 25). Les évaluations quantitatives sont basées sur le jugement d'experts en la matière. Il s'agit d'une analyse plus subjective, qui consiste à classer les risques par ordre de priorité sur la base d'une notation et d'un code couleur.

Lors de l'évaluation quantitative des risques, une analyse plus détaillée et plus objective est appliquée. À l'aide de critères standard, les risques sont analysés en fournissant une gamme d'estimations pour les impacts afin d'évaluer la probabilité que ces impacts se produisent et les conséquences potentielles pour l'APWD si le risque se matérialise sur une période de cinq à dix ans.

En janvier 2023, l'APWD a organisé un atelier d'identification des risques et des opportunités liés au climat. Une liste préliminaire de catégories de risques et de sujets tirés du rapport du GTIFCC a été examinée et diffusée auprès d'experts internes en la matière (PME) et d'une société de services professionnels. L'atelier comprenait un examen des risques qui s'appliqueraient à l'APWD ainsi que de tout nouveau risque. Ces risques ont été consignés dans un modèle de registre des risques de l'APWD et des responsables leur ont été attribués. Après l'identification, des réunions de suivi et des entretiens ont été programmés avec les PME en février et mars afin de déterminer une première évaluation qualitative de la probabilité et de l'impact, ce qui a permis d'obtenir des scores de risque préliminaires et de soutenir la hiérarchisation des plans d'atténuation. Une fois les mesures d'atténuation établies, une évaluation du risque cible/résiduel a été réalisée. Les résultats de l'évaluation des risques physiques et d'autres informations pertinentes sur les risques climatiques ont été examinés à la lumière du cadre de risque existant, y compris l'utilisation des critères de notation des risques de l'APWD pour s'assurer que les impacts s'alignent sur le processus d'évaluation, et l'inclusion des risques dans les examens et les rapports réguliers.

Les risques liés au climat sont régulièrement examinés lors des réunions mensuelles de mise à jour des risques avec les responsables des risques, et tout risque se situant en dehors de la tolérance à l'égard des risques, ainsi que les risques présentant des changements importants ou de nouveaux risques, seront signalés au comité approprié du conseil d'administration, puis au comité d'audit, qui transmettra tout risque important à l'ensemble du conseil d'administration.



MESURES ET OBJECTIFS

Émissions de gaz à effet de serre

L'APWD a réalisé son premier inventaire consolidé des émissions de GES des portées 1, 2 et 3 à l'échelle de l'entreprise pour l'année civile 2022, conformément au Greenhouse Gas Protocol : A Corporate Accounting and Reporting Standard (GHG Protocol) et ses annexes.

Les émissions de GES de la portée 1 correspondent aux émissions directes provenant des activités de l'organisation. Les émissions de la portée 2 sont les émissions indirectes résultant de la consommation d'électricité ou de chaleur, et les émissions de la portée 3 sont toutes les émissions indirectes qui résultent des activités de l'organisation, mais qui ne font pas partie des opérations directes.

En 2022, les émissions totales de GES de l'APWD se sont élevées à 198 982 tonnes d'équivalent CO². La grande majorité des émissions résultait des biens et services achetés (Portée 3 – Catégorie 1), qui sont des émissions principalement associées aux matériaux de construction, comme l'acier et le ciment, et aux activités de construction menées par les sous-traitants de l'APWD, y compris BNA. Dans cette mesure et tout au long de la construction, les matériaux de construction et les ressources sélectionnés sont conformes aux efforts déployés pour atteindre les normes de développement durable et de performance environnementale identifiées par la certification LEED, qui est une tentative de réduire notre empreinte carbone. Les émissions de portée 1 et 2 de l'APWD sont liées à la consommation de carburant et d'électricité dans les bureaux du projet, les remorques et la petite flotte de véhicules du personnel. Les niveaux d'émission devraient se maintenir à un niveau similaire jusqu'à l'achèvement des activités de construction. Une fois l'ouvrage opérationnel, les émissions devraient diminuer de manière significative et passer des émissions liées à la construction à celles associées à l'exploitation, à l'entretien et à la réparation du pont.

Un aperçu détaillé des émissions totales de GES pour l'année civile 2022 est présenté ci-dessous :

Type d'émissions de GES (tonnes de CO ² e)	Description de la portée	Émissions de GES (tCO ² e)
Émissions opérationnelles	Portée 1 Émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par l'APWD.	12,07
	Portée 2 Émissions indirectes de GES dues à l'utilisation d'électricité et du chauffage.	36,90
Upstream Indirect Emissions	Portée 3 – Catégorie 1 (Biens et services achetés) Regroupe tous les produits et services achetés qui ne sont pas détaillés dans les autres catégories (c'est-à-dire les catégories 2 à 8).	198 347,3
	Portée 3 – Catégorie 2 (Biens d'équipement) Comptabilise les remorques de bureau et les équipements de BNA achetés en 2022.	425,7
	Portée 3 – Catégorie 3 Se compose de l'agrégation des carburants et de l'énergie achetés et consommés dans le cadre du projet de construction du Pont international Gordie-Howe afin d'estimer l'impact en amont.	99,6
	Portée 3 – Catégorie 5 Élimination et traitement des déchets générés par les activités de l'entreprise déclarante au cours de l'année de déclaration (dans des installations qui ne sont pas détenues ou contrôlées par l'entreprise déclarante).	
	Portée 3 – Catégorie 6 Comprend les émissions provenant du transport des employés pour des activités liées à l'entreprise dans des véhicules appartenant à des tiers ou exploités par eux.	39,8
	Portée 3 – Catégorie 7 Comprend les émissions provenant du transport des employés entre leur domicile et leur lieu de travail.	21,2
	<i>Les autres catégories du champ d'application 3 (en amont et en aval) ont été exclues en raison de leur manque d'importance.</i>	
TOTAL		198 982

Méthode de calcul

L'APWD a utilisé une approche de contrôle financier pour estimer les données relatives aux émissions de GES. Les limites organisationnelles suivantes ont été appliquées :

- Les émissions comprennent les émissions opérationnelles associées à l'APWD ainsi que les émissions liées à la construction associées aux travaux du projet du Pont international Gordie-Howe au Canada et aux États-Unis.
- En raison de l'importance des activités de BNA dans la construction du Pont international Gordie-Howe, les émissions de portée 1, 2 et certaines émissions de portée 3 (catégories 1, 2, 3, 5 et 7) de notre partenaire du secteur privé ont été directement mesurées, ou estimées en fonction de la disponibilité des données, et sont comptabilisées en tant qu'émissions de portée 3 de l'APWD.
- Les limites organisationnelles de l'APWD pour certaines sources d'émissions (émissions des véhicules et déplacements des employés) ont été portées aux sous-traitants de BNA et sont comptabilisées en tant qu'émissions de portée 3 de l'APWD.

Objectifs

Le Pont international Gordie-Howe étant encore en phase de construction, l'année civile 2022 n'est pas représentative du profil d'émissions de l'APWD auquel on peut s'attendre une fois que le pont sera ouvert à la circulation. Compte tenu de ces informations, l'APWD attendra pour fixer une année de référence et un objectif de réduction des émissions que le pont commence à fonctionner, ce qui est prévu par contrat en 2024.

UNE VISION D'AVENIR

Alors que le Canada se dirige vers une économie carboneutre, l'APWD reconnaît l'importance de ses décisions commerciales quotidiennes et élabore des plans orientés vers l'avenir en vue de l'exploitation future du nouveau Pont international Gordie-Howe. L'APWD s'est engagée à créer une culture de leadership qui se reflétera dans le développement d'un engagement stratégique et collaboratif en faveur de la durabilité et de l'action climatique. Les principales priorités futures comprennent la poursuite de l'amélioration et de la divulgation des mesures d'impact dans le cadre d'un cadre de gestion durable et d'une politique de durabilité qui permettront à l'APWD de développer davantage ses objectifs en matière d'environnement, de société et de gouvernance.

L'APWD reconnaît l'importance de la protection de l'environnement pour les communautés de part et d'autre de la frontière et, en collaboration avec Bridging North America, nous travaillons ensemble à l'élaboration d'un solide programme de gestion de l'environnement afin de veiller à ce que le Pont international Gordie-Howe soit construit et exploité dans le respect des normes les plus strictes en matière de développement durable.

Restez en contact



GordieHoweInternationalBridge.com



info@wdbridge.com



1-844-322-1773



@GordieHoweBrg



@GordieHoweBridge



@gordiehowebg



WDBA-APWD



YouTube.com/GordieHoweBridge



Aussie disponible en anglais

© Windsor-Detroit Bridge Authority, Windsor, 2023
Conception: Corporate Affairs and External Relations